

Zeitschrift: Domaine public
Herausgeber: Domaine public
Band: 24 (1987)
Heft: 874: Le temps politique

Artikel: La Nature dénaturée
Autor: Jaggi, Yvette / Gavillet, André / Linder, Wolf
DOI: <https://doi.org/10.5169/seals-1019779>

Nutzungsbedingungen

Die ETH-Bibliothek ist die Anbieterin der digitalisierten Zeitschriften. Sie besitzt keine Urheberrechte an den Zeitschriften und ist nicht verantwortlich für deren Inhalte. Die Rechte liegen in der Regel bei den Herausgebern beziehungsweise den externen Rechteinhabern. [Siehe Rechtliche Hinweise.](#)

Conditions d'utilisation

L'ETH Library est le fournisseur des revues numérisées. Elle ne détient aucun droit d'auteur sur les revues et n'est pas responsable de leur contenu. En règle générale, les droits sont détenus par les éditeurs ou les détenteurs de droits externes. [Voir Informations légales.](#)

Terms of use

The ETH Library is the provider of the digitised journals. It does not own any copyrights to the journals and is not responsible for their content. The rights usually lie with the publishers or the external rights holders. [See Legal notice.](#)

Download PDF: 14.05.2025

ETH-Bibliothek Zürich, E-Periodica, <https://www.e-periodica.ch>

ENTREE I

La Nature dénaturée

Ce n'est même pas une Entrée, mais un passage obligé ou plutôt un passage obsédant. Les instituts de sondage chargés de déceler les "préoccupations" des Suisses et des Suissesses n'auront pas besoin de jeter leurs filets bien loin: même à grosses mailles ils ramèneront beaucoup d'anguilles mortes et de poissons irradiés.

Il y a eu les accidents du nucléaire et du chimique, tragiques, répercutés par la mondovision médiatique.

Il y a la maladie des forêts ou leur dépérissement.

Langage. Evitons le terme de "mort". Morbidité n'est pas mortalité. On ne peut pas s'indigner des excès de langage d'un Le Pen sur le Sida et accepter un langage hyperbolique en écologie. Mais la déformation est plus générale: on parle de Sida mental, de nécrose, de coma, de mort (des forêts), de goulag (pour le plus petit empiètement sur notre confort). Quel abus des mêmes métaphores! Le dénoncer n'est pas pédantisme. Dans une société dominée par les signes, le refus de ces impropriétés de langage a un sens réformiste.

Certes le mot juste ne guérit pas, mais fait partie du diagnostic exact!

Il y a, enfin, non explicable par une erreur humaine de manipulation ou un excès du monde industriel, l'"invention" du Sida, malédiction gratuite de la Nature qui, par le sperme et le sang, laisse l'homme sans défense.

Inutile de pousser plus loin l'énumération: le champ de la conscience collective en est occupé.

Le réformisme

La discussion ne peut être ramenée à la seule peur de l'accident grave, ce résidu des probabilités quand toutes les précautions les plus perfectionnistes sont prises. L'angoisse est plus profonde.

Des sociétés nomades aux sociétés sédentaires – chasseurs, paysans, guerriers, commerçants, manufacturiers – par mythes et religions ont été exprimés les rapports Homme – Nature. Leur étude est aujourd'hui un chapitre des sciences humaines. Mais l'analyse réflexive ne signifie pas que ces rapports sont désormais figés. A son tour la société post-industrielle cherche à conjurer les sorts.

La socioanalyse (nous nous référons aux travaux de G. Mendel) retient le "matériel suivant".

La Nature serait à la fois surexploitée et trahie. On l'épuise par exigences intensives, on récupère ses pouvoirs: des fleurs s'épanouissent et des légumes poussent hors sol, comme des enfants sont conçus hors-ventre. Viol et vol.

Hors de son régime, la nature ne nourrit plus: elle gave (surconsommation occidentale); la surabondance, c'est un étouffement, une castration. Nature devenue marâtre. (→)

Plus l'exploitation par l'homme est agressive, plus la culpabilité est forte et la vengeance redoutée. Toutes les conditions sont réunies pour un dérapage dans la religiosité.

Religiosité ouverte: c'est à nouveau le temps des gourous et des imposteurs. Religiosité larvée: la Nature idéalisée, telle une mère virginisée. (→)

Autre terme de l'alternative: risque accru d'un retour et d'un recours aux protecteurs virils, assurant notre salut par l'ordre moral.

La première règle, en conséquence, est réformiste. Il n'y a pas de religion de l'écologie, comme il n'y avait pas de religion de la Révolution. Le pas à pas réformiste n'est pas seulement un "hâte-toi lentement", il est exigence, à chaque

(yj) *A sa manière, la nature se venge de l'irrespect par l'homme des interactions au sein des systèmes biologiques. Ces derniers ne supportent pas davantage les dérèglements et perturbations que les mécanismes économiques, et ils ont les moyens de le faire savoir, par toutes sortes de signes et symptômes (problèmes de santé, écologiques, etc.)*

(yj) *Jolie formule. Convient très bien aux hommes-enfants, qui mettent longtemps à "digérer la mère", et s'amuse toute leur vie (à la caisse à sable des militaires, au petit train, avec toutes sortes de joujoux "valorisants", des armes aux voitures).*

avancée, de la vérification rationnelle de la réforme et par conséquent des chances de son acceptation démocratique.

Par tout nouveau projet ou tout nouveau produit, l'écologie, chaque fois, est confrontée à des problèmes très concrets et contrainte de la sorte à des démonstrations ou à des réfutations . C'est la qualité

Des contre-pouvoirs compétents:

développer toutes les formes de contre-pouvoir scientifique ou technique. Experts indépendants des forces de production. Experts au service d'associations de consommateurs et d'usagers. Lorsque le long terme est en jeu, la contre-expertise est un devoir des pouvoirs publics, car son coût est tel qu'il est hors de portée des associations privées.

de son combat. En revanche la tentation religieuse peut surgir à deux occasions: à propos du concept de croissance et face à l'enclenchement de processus lents aux causes mal maîtrisées; exigent-ils que l'on se mette immédiatement en situation de salut (public)?

Nous y reviendrons dans les sections suivantes.

Le volontarisme

Si l'homme est voleur de feu et s'il est en son pouvoir de créer un monde toujours plus artificiel, la maîtrise de ce développement implique une action politique volontariste. Le dire est presque une lapalissade: sans régulation extérieure et naturelle, il doit y avoir régulation volontaire. C'est bien à tort qu'on parle à ce propos d'un renforcement de l'étatisme.

Un produit aujourd'hui est fait de très peu de matière (cf. la baisse de la consommation des matières premières, problème du tiers-monde), mais de beaucoup de savoir scientifique et technique incorporé, plus social que physique. (→) Le volontarisme politique est proportionnel à la socialisation de la production, ou du moins en corrélation avec elle.

(yj) *Pour ne rien dire du "know how" commercial, toujours plus décisif en société d'abondance et de suroffre. Le problème n'est plus désormais de produire, ni même d'innover, mais de vendre, c'est-à-dire d'imposer le produit. Cela vaut aussi pour les produits agricoles et les prestations de services.*

Personne ne songerait à défendre la liberté de mettre n'importe quoi sur le marché. Les libéraux, prêts à s'élever contre les réglementations contraignantes, ne protestent guère contre les normes professionnelles (celles des électriciens, des installateurs sanitaires, qui tout autant que la sécurité garantissent des chasses gardées; une des difficultés de l'établissement d'un grand marché européen, c'est d'ailleurs l'abolition de la "frontière" des normes protectionnistes). L'analyse de la réglementation doit donc répondre à un souci constant: distinguer ce qui est protectionnisme professionnel, souvent abusif, de ce qui a pour but la sécurité ou la protection de l'environnement.

La réglementation née d'une politique volontariste est diversement contraignante. Elle est très peu ressentie si elle touche la commercialisation de produits nouveaux; ils n'ont engendré aucune habitude de consommation. La contrainte peut être faible, même pour des produits anciens d'usage courant: la lessive avec phosphates a été très proprement éliminée. Mais la contrainte est forte quand des comportements traditionnels sont touchés: l'abaissement des limitations de vitesse est de cette catégorie. D'où la recherche de formules juridiques qui concilient la nécessité d'une base légale, la souplesse d'adaptation, le contrôle démocratique.

Le contrôle du gouvernement par ordonnances. Ce sont des ordonnances qui règlent les normes, les seuils de tolérance etc. Leur technicité et leur caractère évolutif font qu'on ne veut pas en encombrer les lois. Mais comment assurer le contrôle sans donner des armes aux seuls groupes intéressés à combattre telle ou telle disposition?

Les ordonnances de portée générale devraient, après une période probatoire laissée à l'initiative de l'exécutif, être soumises au Parlement, à sa demande.

Mais la contrainte n'est plus ressentie quand, par adaptation, se créent des com-

portements nouveaux. On s'arrête aussi "naturellement" à un stop qu'on ne consomme pas des champignons vénéneux.

La réversibilité

Une politique de régulation, quelle valeur peut l'inspirer? La sécurité, la protection de la santé, cela va de soi. Mais il ne s'agit pas seulement de repérer et de classer les toxicités et d'interdire aux adultes de jouer avec les allumettes.

Comme critère plus général, nous proposons une réflexion sur la notion de réversibilité. Quelles sont les décisions qui franchissent le point de non-retour, qui créent l'irréversible? Quand le sorcier n'est-il plus qu'un apprenti sorcier?

Cette question semble naïve. Le dictionnaire, sous "réversible", donne cet exemple: l'histoire n'est pas réversible. On aime à dire que les fleuves ne remontent pas à leur source, "ni temps passé ni les amours reviennent".

Et pourtant, la réversibilité est une notion pratique, juridique, démocratique d'usage courant.

La restauration des monuments historiques impose qu'une modification soit réversible, dans l'idée que l'interprétation d'une génération, la nôtre, ne puisse être considérée comme une transformation définitive. Les juristes qui décident de l'effet suspensif d'un recours veulent que le fait ne soit pas irréversiblement accompli quand tombera le jugement. La peine de mort a été abolie en tant que châtement absolu dans son irréversibilité. (→)

La démocratie et sa liberté de remise en cause supposent un retour au "statu ante", dans certaines limites il est vrai, car ce qui a été fait – consommé – ne peut pas être défait; il est aussi des acquis devenus seconde nature. (→)

La réversibilité a pris, aujourd'hui, une actualité aiguë. Il ne s'agit pas de lui donner un sens absolu, qui serait négation du temps par une tentative absurde de la réduire à une équivalence logique ou mathématique. Elle est au contraire liée à

(ag) *Il vaudrait la peine de reprendre l'étude, pour en élargir très fortement le champ d'application, de la notion juridique de précarité; elle permet à l'autorité publique, dans des circonstances définies, d'exiger le retour à l'état antérieur sans indemnité.*

(wl) *Essentiel: on touche à la différence entre les traités "éternels" du Staatenbund de 1815 et la Constitution fédérale de 1848. La réversibilité du droit garantit le fonctionnement de la démocratie. La décision majoritaire n'est jamais définitive, la minorité peut devenir majorité et révi-*

la durée. Le patrimoine, cette notion apparemment bourgeoise, concilie réversibilité et temporalité. Le bien (pas nécessairement matériel) dont on a la jouissance doit être transmis à la génération suivante, préservé, afin qu'elle puisse créer, à son tour, en exprimant sa liberté. Or notre génération a été celle de la dilapidation, de la destruction des patrimoines collectifs. Quelle tristesse d'avoir été ainsi co-responsable du saccage du pourtour de la Méditerranée et des vallées alpines! Le nucléaire, par le déclenchement de processus physiques séculaires, touche à l'irréversible, mais plus encore il contribue à mettre sous dépendance (c'est-à-dire en situation psychologiquement difficilement réversible) toute une société, accoutumée à un train de dépenses énergétiques qui ne pourra être durablement soutenu. Irréversible aussi l'épuisement des sols agricoles.

Politiquement, c'est d'abord la protection du patrimoine financier qui a inspiré de nombreuses procédures de contrôle, notamment dans les cantons: référendum financier obligatoire, majorité qualifiée au Parlement, couverture des investissements par des centimes additionnels, etc. Le Conseil fédéral aujourd'hui n'adopte pas un Message sans préciser l'impact de la décision sur l'effectif du personnel et ses conséquences financières.

La non-réversibilité de certaines décisions devrait susciter des procédures analogues. Elles ne sont pas inconnues en droit: l'obligation de reboiser une surface compensatoire pour tout défrichement de forêt autorisé est un exemple connu. L'initiative récente du PSO applique une idée identique, même si c'est de façon sommaire et simpliste; toute nouvelle route construite devrait être compensée par la destruction d'une route existante. (Cette exigence, de surcroît, laisse paraître l'espoir de la réversibilité d'un espace construit à l'état antérieur, de nature).

La réversibilité qui préserve au maximum la liberté des générations futures n'est

ser la décision antérieure. Le principe de légitimation est menacé non seulement par la destruction du patrimoine, mais par la détermination irréversible de l'avenir. De quel "droit" notre génération imposerait-elle aux générations suivantes – non présentes aujourd'hui – la responsabilité de surveiller nos déchets nucléaires.

pas transposable par une formule unique. Nous esquissons pourtant une proposition sur l'agriculture.

Agriculture et sol. La culture intensive est doublement coûteuse: elle crée des stocks, dont l'écoulement est très onéreux; elle dénature le sol, le chargeant de substances dont l'élimination sera lente (proche de l'irréversibilité). D'autre part, un revenu agricole équitable doit être garanti par solidarité et surtout par équité. La garantie par les prix telle qu'on la pratique aujourd'hui engendre la surproduction et crée pour les paysans riches en terre une rente de situation. Nous proposons la mise sur pied, progressive, d'une agriculture contractuelle, dont le principe serait le suivant:

Compte tenu des possibilités d'un domaine, un revenu (en rapport avec la rétribution des autres professions nationales) est garanti par contrat. L'exploitant s'engage à satisfaire à certaines conditions: culture moins intensive, non dégradation des sols; sur de telles bases, des clauses encouragent la productivité la meilleure. La profession participe à la mise sur pied des contrats et à la surveillance de leur application.

L'idée générale consiste, lorsque la décision hypothèque un "patrimoine" collectif, à mettre la barre haut, plus haut que la majorité simple.

La vérité des prix

Le prix qui indique la valeur d'échange d'une marchandise a les qualités d'abstraction du nombre. Parfois, complétant le prix, l'étiquette, sous la pression des associations de consommateurs, précise quels sont les composants ou se réfère à des tests de qualité. Mais jamais ne sont révélées les conditions de production, ni le visage des hommes et des femmes qui ont travaillé en amont du comptoir de vente. Cette critique, toute une littérature socialiste l'a développée avec pertinence.

Elle est encore actuelle. Et même des degrés nouveaux dans l'abstraction ont été franchis: chaque jour, dans le monde, des centaines de milliards de capitaux sont l'objet de transactions alors que quelques milliards seulement correspondent à des échanges commerciaux réels.

Il y a, dans la même ligne que la critique socialiste, une critique écologique du prix des marchandises. Que cache-t-il, quels coûts en amont? – frais d'infrastructure assumés par la collectivité, consommation d'énergie. Quels coûts en aval? – frais de destruction ou de recyclage, charge polluante.

Cette zone grise n'est pas facile à cerner. Chacun comprend qu'une soupe instantanée n'exige, au dernier stade, qu'une faible quantité d'énergie, mais que beaucoup d'énergie est déjà incorporée dans le sachet. La consommation du dernier stade peut être trompeuse.

Au-delà des domaines soumis à prescriptions et à contrôle, au-delà du secteur où s'applique la règle du "pollueur-payeur" s'étend donc un vaste domaine où le prix dissimule les coûts sociaux et patrimoniaux.

Est-il possible par une politique fiscale volontariste de faire "ressortir" ces coûts, sans enlever au marché sa souplesse d'adaptation? Nous le pensons.

Divers modèles ont déjà été proposés: ils ne sont pas utopiques. Jusqu'ici la fiscalité indirecte a été inspirée, selon une très ancienne tradition philosophique, où se retrouvent penseurs chrétiens et philosophes des XVIII^e et XIX^e, par le souci de charger le luxe et de décharger les marchandises de première nécessité. Ce qui a été possible, sur la base de critères subjectifs mais répondant à une volonté de justice sociale communément partagée, l'est et le sera sur des bases écologiques, dès que l'exigence collective l'imposera, qui pourra de surcroît s'appuyer sur des critères objectifs plus sûrs.

TVA. Ce procédé d'imposition indirecte a deux particularités: taxer les services,

qui dans la société post-industrielle deviennent de plus en plus omniprésents; taxer le produit fabriqué dans tous les stades de sa commercialisation, au lieu de frapper le (les) dernier(s) maillon(s) de la chaîne.

Cette qualité permettrait, d'un point de vue écologique, d'atteindre la zone grise.

Deux (ou trois) positions de taux frapperont les produits consommateurs d'énergie, ceux qui entraînent des coûts élevés pour leur production ou leur destruction. Ces critères de différenciation seraient incontestablement plus objectifs que ceux fondés sur le luxe. (→)

(wl) *En dehors de préoccupations fiscales, il faut souligner l'intérêt d'une taxe d'orientation. Elle pénalise par le prix les productions polluantes; elle encourage les productions propres; elle crée des moyens suffisants pour corriger les nouvelles inégalités sociales qu'engendre toute politique globale de l'environnement.*

Le dépassement

Halte à la croissance! Ce slogan aurait le mérite de permettre à l'écologie de reconnaître les siens; les vrais croyants, révolutionnaires, distincts de ces réformistes, toujours un peu traîtres par goût de la demi-mesure. Et pour que le décompte soit bon, l'on complète la formule: halte à la croissance, dût l'emploi en souffrir. (→)

Ce refus de la croissance est fondé sur une seule démonstration, celle de l'extrapolation, qui a la capacité, indéniable et banale, de faire éclater partout l'incompatibilité de l'infini et du fini. L'extrapolation prolonge sans limite la croissance d'une variable, mise en regard d'une autre, demeurant stable. La grandeur extrapolée dépasse dans le futur, inévitablement, la grandeur stable. Evidence!

Il est incontestable que plusieurs de ces confrontations ont été utiles. Le Club de Rome eut le mérite de rappeler qu'à ce rythme de gaspillage des ressources, l'humanité n'aurait plus de réserves pour longtemps. Il serait, de même, impossible que l'ensemble des citoyens du monde utilise la quantité d'énergie à disposition de tout citoyen américain. L'aménagement du territoire, à juste titre, fonde son intervention sur la nécessité de concilier

(jd) *Le débat pour ou contre la croissance est piégé par l'ambivalence du concept. Tant qu'on ne s'entendra pas sur le contenu, il n'y aura que dialogue de sourds. Le terme recouvre aussi bien l'augmentation des biens de consommation que l'accroissement du chiffre d'affaires d'une entreprise ou du produit national. La croissance peut exiger un recours accru aux matières premières ou à l'énergie, ou résulter d'une meilleure organisation des facteurs de production.*

La prise en compte des exigences de l'écologie ne peut faire l'économie d'un débat politique sur la nature de la croissance.

l'exigüité d'un sol à tout jamais donné et des besoins d'espace sans cesse renouvelés.

Cela dit, la méthode doit être manipulée avec précaution. Pour plusieurs raisons.

Elle court le risque d'être simplificatrice en ne confrontant qu'un nombre limité de données alors que les connexions sont innombrables. Même les systèmes ou les modèles théoriques plus souples et plus riches en variables sont réducteurs.

L'extrapolation est donc une sorte de démonstration par l'absurde: la même tendance, prolongée, aboutirait à l'impasse, à la contradiction, comme l'excès d'automobiles condamne à l'immobilité des embouteillages. D'où l'idée d'un salut par le frein, d'où cette tentation d'une philosophie conservatrice.

Mais extrapoler n'est qu'une manière critique de projeter un avenir absurde ou impossible à partir du présent. Or l'innovation et l'invention, non seulement technique et économique, mais culturelle aussi, est capable de créer des conditions nouvelles de vie et de rendre l'inédit familier. (→)

On inventera peut-être pour obtenir le même résultat à moindres frais et coûts sociaux. Les normes de régulation, par exemple l'abaissement des seuils de pollution, sont plus qu'une interdiction; elles sont un appel à l'ingéniosité. Il est possible, par la recherche, l'invention, l'imagination, d'"optimiser" le système, mais surtout de créer des comportements nouveaux, autres que ceux qu'impose aujourd'hui le matraquage publicitaire. A la croissance fuite en avant peut se substituer une croissance mieux orientée, qualitativement différente.

C'est le pari optimiste, la croyance en une capacité de dépassement. Le progrès n'est pas une notion désuète. A trop s'en tenir à la méthodologie de l'extrapolation, l'écologie risque d'apparaître comme un conservatisme moralisateur, édictant des lois somptuaires, sans autre pouvoir de conviction démocratique – car il faudra bien gagner la bataille sur ce terrain – qu'un prophétisme de malheur. (→)

(wl) *Oui, à condition de rappeler que les innovations sociales et culturelles suivent une autre logique que celle de la concurrence et du gain de temps. Mon ami qui réduit son activité professionnelle à 50% pour le consacrer à l'éducation de sa fille est aussi un représentant de l'innovation sociale.*

(jd) *La perspective écologiste ne s'est concrétisée jusqu'à présent que par des interventions ponctuelles dans les domaines à première vue les plus urgents. Pour le surplus, les activités humaines se poursuivent comme avant. Reste à créer l'outil d'analyse qui permettra d'enregistrer et de mettre en relation les données prenant en compte l'ensemble de l'écosystème et non seulement les facteurs monnayables. La comptabilité nationale devrait faire apparaître les coûts sociaux négatifs.*